COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE

Date : 12 octobre 2026 **Folio N° 2026.63R**

N° 63/2026 PM

Nomenclature : 6.1.1 - Police Municipale

ARRÊTÉ DU MAIRE
DEMANDE TEMPORAIRE DE MODIFICATION DE LA CIRCULATION
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE 2026

La Maire de Marsannay-la-Côte, VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,
- L'organisation par la Commune de la cérémonie commémorative au Monument aux Morts à l'occasion de la Cérémonie commémorative de l'anniversaire de l'Armistice de la Guerre 1914-1918.

Considérant que l'organisation de cette manifestation nécessite de prendre des mesures particulières concernant la circulation des véhicules,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE MANIFESTATION - RESTRICTION DE CIRCULATION

Afin d'assurer la sécurité publique lors de la manifestation, la circulation pourra être momentanément interrompue rue de Mazy (entre la Mairie et l'église) le mercredi 11 novembre 2026, entre 11h30 et 12h30.

Un policier municipal assurera la sécurité du défilé entre le Monument aux Morts et l'accès au parking du Prieuré (300 mètres environ).

ARTICLE 2 : RECOURS

Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : AMPLIFICATION ET INFORMATION

- Madame la Maire de la Commune de Marsannay-la-Côte
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Gevrey-Chambertin
- Police Municipale

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Madame la Maire de la Commune de Marsannay-la-Côte
est chargée d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE

Date : 12 octobre 2026

Folio N° 2026/63V

Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à :

- Monsieur le Responsable du pôle Infrastructures et Transports du Conseil Général de Côte d'Or - Service Transports
- Monsieur le Directeur de la société DIVIA
- Madame la Directrice des Services Techniques de Dijon Métropole
- Monsieur le Directeur du Pôle Technique de la Mairie de Marsannay-la-Côte.

Fait à Marsannay-la-Côte, le 12 octobre 2026
Affiché en Mairie le 14 octobre 2026

La Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-COTE (Côte-d'Or)

Catherine PAGEAUX